

“Il faut décriminaliser l’usage du cannabis”

■ Appel des professionnels du secteur au gouvernement Michel qui... réclame la tolérance zéro.

Les Fédérations bruxelloise (Fedito), wallonne (Fedito W) et flamande (VAD) des institutions actives en toxicomanie ont lancé lundi un appel conjoint aux autorités fédérales à régler l’usage du cannabis en Belgique.

Dans l’accord du gouvernement, deux petites phrases sibyllines concernent la toxicomanie : *“La détention de drogue est interdite. La consommation de drogue dans l’espace public ne pourra pas faire l’objet d’une tolérance”*. Traduction : plus question d’appliquer la directive de 2005 de la ministre de la Justice et du collègue des procureurs généraux qui prévoit que la détention de 3 grammes maximum (ou d’un plant) de cannabis par un majeur de plus de 18 ans *“doit constituer le degré le plus bas de la politique des poursuites”*.

En clair, les adultes interpellés avec moins de 3 grammes de cannabis et qui ne causent pas de trouble public ne sont pas poursuivis par le parquet.

“L’interdiction n’est pas une solution”

Le nouveau gouvernement fédéral veut mettre fin à cette politique et appli-

quer la tolérance zéro pour la détention de cannabis, pour les majeurs comme pour les mineurs.

Pour les institutions actives en toxicomanie, l’interdiction du cannabis ne constitue pourtant pas une solution. Ni la criminalisation de la vente, ni la relative “tolérance” à l’égard des usagers non problématiques ne semblent entraîner une réduction significative de l’usage de cannabis, observent-elles. Malgré une apparente tendance à la baisse de consommation chez les jeunes, le flash Eurobaromètre réalisé en juin 2014 révèle que 26 % des Belges de 15 à 24 ans ont déjà fumé un joint.

Le cannabis n’est pourtant pas une substance inoffensive, estiment les associations. *“Régulière et inscrite dans la durée, sa consommation peut devenir l’objet d’une dépendance, voire, chez certaines personnes, faciliter l’émergence de troubles cognitifs.”* Mais l’interdire totalement, comme le prône l’accord gouvernemental, ne résoudra pas le problème, affirment les Fédérations qui plaident d’une même voix pour *“l’émergence de modèles alternatifs”* en matière de cannabis. Les autorités ne se donnent aucune opportunité de contrôle sur cette substance tant qu’elle reste illégale, argumentent les acteurs de terrain. Pire : la prohibition continue à alimenter les trafics, l’écono-

mie parallèle et la criminalité.

Interdit légal pour les mineurs

Les professionnels qui viennent chaque jour en aide aux usagers problématiques de cannabis, à Bruxelles, en Flandre et en Wallonie, recommandent, au contraire, la décriminalisation pleine et entière, pour les majeurs, de la consommation et de la possession de cannabis à usage personnel (l’interdit légal doit être maintenu pour les mineurs); le renforcement des stratégies de prévention et la consolidation des dispositifs d’aide et de soins adaptés.

An.H.

“Le cannabis constitue la drogue illégale la plus consommée en Belgique.”

FEDITO

Les fédérations bruxelloise, flamande et wallonne des institutions actives en toxicomanie réclament, de concert, “des modèles alternatifs” en matière de cannabis.